



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement d'emprunt 278

Décrétant une dépense et un emprunt de 21 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, le 6 février 2024, le règlement numéro 278 décrétant une dépense et un emprunt de 21 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Ce règlement a reçu l'approbation relative à un emprunt de 21 000 \$ par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 28 juin 2024.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site web de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 2 juillet 2024.

Annick Lafontaine
Greffière